

Tuberculose : première découverte d'un cas sur un sanglier de Sologne

Le laboratoire national de référence pour la tuberculose bovine de l'Anses (LNR) a confirmé l'infection par *Mycobacterium bovis* d'un sanglier prélevé à Vernou en Sologne fin janvier dernier.

La suspicion a été détectée grâce au dispositif « Sylvatub » (Surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage) dans le cadre du volet « Examen de carcasse ». Ce sanglier, un jeune mâle de 30 kg, se déplaçait avec difficulté, ce qui peut être un des signes de la maladie. Lors de l'éviscération, des nodules ont été remarqués à l'intérieur de la carcasse. Le chasseur a alors eu le bon réflexe de contacter immédiatement l'interlocuteur technique départemental SAGIR, qui est aussi le référent « Sylvatub » du département, afin que le cadavre de l'animal soit transporté au laboratoire départemental d'analyse de Touraine.

L'autopsie réalisée au laboratoire a révélé des lésions pulmonaires (fibrose et nodules caséo-calcaires) ainsi que des lésions évocatrices de tuberculose sur plusieurs nœuds lymphatiques (« ganglions »). Les analyses PCR (recherche directe de l'ADN de la bactérie) effectuées au laboratoire de Touraine (qui est agréé pour cette méthode) étaient positives sur chaque prélèvement réalisé. La présence de *Mycobacterium bovis* a ensuite été confirmée par le LNR par d'autres techniques de référence (plus longues car utilisant des mises en culture). Le laboratoire de référence a également réalisé le typage moléculaire de cette souche de bactérie : **il s'agit d'une**

souche extrêmement rare qui n'a été découverte qu'une seule fois en France en 1997 dans un abattoir de Vendée.

Rappelons, qu'aucun foyer de tuberculose bovine n'a été détecté dans notre département depuis 1986 sur les animaux de rente (bovins, caprins).

Il s'agit donc d'une situation totalement inédite, car on ne peut pas, à ce jour, faire de lien avec une origine domestique (= élevage) connue pour expliquer la contamination de ce sanglier.

La Direction Générale de l'Alimentation a déclenché une **investigation épidémiologique de terrain** associant trois experts (un coordonnateur tuberculose de la Direction Générale de l'Alimentation, un épidémiologiste de l'Anses et un vétérinaire expert de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Cette mission d'appui scientifique et technique a pour objectifs d'identifier les facteurs de risque pouvant être à l'origine de cette infection et **d'aboutir à des recommandations en matière de surveillance et de gestion tant pour les ruminants domestiques que pour la faune sauvage** (chez les cerfs, les sangliers et potentiellement chez les blaireaux).

Ses conclusions complètes sont attendues au cours du mois de mai.

Dans un premier temps, des dépistages doivent être réalisés pour faire un premier état des lieux. (...)

Côté éleveurs, un dépistage de la tuberculose bovine par intradermotuberculation comparative (IDC, sorte de réaction allergique cutanée = « cutiréaction ») sur les bovins de plus de 24 mois a déjà démarré pour les élevages bovins résidant ou pâturant dans les communes situées dans un rayon de 5 km autour de la commune de découverte du sanglier. **Ce dépistage a débuté très rapidement, de manière à avoir terminé avant la mise à l'herbe des animaux** (l'IDC nécessite une contention soignée des animaux, à deux reprises à 3 jours d'intervalle).

Côté faune sauvage, la mission d'enquête a déjà noté un certain nombre de points sur lesquels **des modifications allaient devoir être apportées** (trop forte densité en gros gibiers, agrainage, introductions dans les enclos de chasse ...). Un dépistage par PCR va également être

réalisé dans un rayon de 10-12 km autour de Vernou sur les carcasses d'une centaine de sangliers et d'autant de cervidés abattus en action de chasse.

Le plan de surveillance de la faune sauvage s'inscrira dans le dispositif national existant « Sylvatub ». Une élévation du niveau de surveillance du Loir-et-Cher vis-à-vis du dispositif est attendue. **La cellule nationale Sylvatub se réunira mi mai pour étudier les conclusions définitives de la mission d'enquête. C'est à partir de cette date que les actions sur la faune sauvage débiteront pleinement.** Toutefois, dès à présent, quelques prélèvements ont été réalisés pour analyses (sangliers sur Vernou et blaireaux sur le domaine de Chambord lequel avait déjà commencé une expérimentation indépendamment de la découverte du cas de Vernou).

Où en est-on ?

Les dépistages tuberculiques sur les bovins sont presque terminés (cela représentera au total 25 cheptels – près de 1000 bovins). Ils ont révélé quelques résultats non négatifs qui sont majoritairement de faible intensité : les animaux réagissant vont être soumis à des examens complémentaires (la plupart sous forme d'une recherche PCR directe sur les ganglions, après abattage diagnostique). Côté faune sauvage, les analyses sur organes de plusieurs sangliers chassés ont déjà démarré, et les premiers résultats sont négatifs.

Quelques questions-réponses

Depuis quand a-t-on totalement arrêté les tuberculinations annuelles sur notre département ?

2004. Toutefois depuis cette date plus de 155 000 carcasses de bovins du département ont été contrôlés à l'abattoir sans constatation de lésion permettant de suspecter la tuberculose.

Y a-t-il un risque pour l'humain ?

Oui. *Mycobacterium bovis* est transmissible à l'homme bien que ce ne soit pas l'agent spécifique de la tuberculose humaine. Toutefois seules certaines formes de la maladie animale (formes respiratoires ouvertes) favorisent l'excrétion de la bactérie et donc la contamination. Dans la plupart des cas il faut un contact prolongé et une promiscuité étroite avec des bovins infectés : ce sont donc les éleveurs eux-mêmes qui sont concernés par ce risque. Concernant les produits animaux : Le lait d'une vache tuberculeuse peut être infectieux et doit donc être pasteurisé ou détruit. En l'absence de lésion visible à l'inspection des carcasses à l'abattoir, la viande n'est

pas dangereuse. Les abats et sous produits doivent en revanche être retirés des circuits commerciaux.

Cette maladie est-elle très contagieuse ?

C'est une maladie contagieuse mais au sein d'un même cheptel peu d'animaux infectés sont visuellement malades et très contaminants (la maladie est généralement « silencieuse »). La contagion est variable mais plutôt lente.

Le test « IDC » est-il fiable ?

C'est le test le plus fiable sur animal vivant. Toutefois, il n'est pas parfait. Dans certains cas, il peut ne pas révéler un animal infecté (faux négatif), ou au contraire, faire réagir à tort un animal indemne (faux positif) : c'est la raison pour laquelle, en cas de résultat douteux ou positif à l'IDC, il faut toujours confirmer ce dépistage par d'autres examens complémentaires (de préférence un test de recherche directe de la bactérie en laboratoire sur organes internes, après abattage de l'animal suspect).